



Arrêté concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2018 – subvention abonnement onde verte JUNIOR

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu les décisions prises lors de la séance du Conseil communal du mercredi 15 août 2018,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

sur la proposition du chef du dicastère des Finances;

arrête :

Article 1 ¹Dans le cadre de ses compétences financières le Conseil communal engage, sur l'exercice 2018, un crédit supplémentaire pour le subventionnement des abonnements onde verte JUNIOR

²La somme de Fr. 45'000.- est engagée sous la rubrique budgétaire 3637003 « Subvention onde verte JUNIOR dans la section 200-6230.00.

Article 2 Une subvention de 20 % est accordée pour tout acquisition d'abonnement onde verte annuel ou mensuel JUNIOR (jusqu'à 25 ans) pour les zones 10-11 et 15.

Article 3 Le remboursement sera effectué sur présentation de la quittance d'achat de l'abonnement à l'administration communale à Saint-Aubin-Sauges ou Bevaix.

Article 4 Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 22 août 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président,
François Del Rio



Le secrétaire,
Alexandre Béguin

